



## Conseil économique et social

Provisoire

17 août 2004

Français

Original: anglais

---

### Session de fond de 2004

#### Compte rendu analytique provisoire de la 22<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2004, à 10 heures*Président* : M. Aliyev (Vice-Président) . . . . . (Azerbaïdjan)

### Sommaire

Coordination des politiques et activités des institutions spécialisées et autres organismes du système des Nations Unies liée au thème suivant :

- b) Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

04-41083 (F)



*En l'absence de M<sup>me</sup> Rasi (Finlande), M. Aliyev, (Azerbaïdjan), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 11 h 30.*

**Coordination des politiques et activités  
des institutions spécialisées et autres organismes  
du système des Nations Unies liées au thème :**

**b) Approche coordonnée et intégrée du système  
des Nations Unies visant à promouvoir  
le développement rural dans les pays  
en développement, en particulier dans les pays  
les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté  
et d'instaurer un développement durable  
(E/2004/58)**

1. **Le Président** déclare ouvert le débat consacré aux questions de coordination de la session de fond de 2004. Il dit que le thème du développement rural, en plaçant l'accent sur les pays les moins avancés, permettra au Conseil de poursuivre les délibérations du débat de haut niveau de l'année précédente.

2. **M. Civili** (Secrétaire général adjoint pour la coordination des politiques et les affaires interorganisations) en présentant le rapport du Secrétaire général contenu dans le document E/2004/58, déclare que l'attention attachée à la coordination et à l'intégration vient en temps voulu vu la nature et les incidences du développement rural. Le rapport du Secrétaire général offre une vision d'ensemble de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle adoptée par le Conseil en 2003 ainsi que des propositions concrètes pour une approche coordonnée et intégrée visant à promouvoir le développement rural.

3. Il évoque les principaux aspects du rapport, notamment la tendance à une plus grande coopération interorganisations, les efforts entrepris en vue de renforcer la cohérence des politiques et de promouvoir des initiatives régionales de développement rural intégré. Il a également appelé l'attention sur le rôle de la coopération Sud-Sud, sur l'agriculture et sur les partenariats. Un rôle plus important dans l'aide au développement du système des Nations Unies devrait être attribué notamment aux partenariats triangulaires Nations Unies, secteur public et secteur privé, forgés pour renforcer les capacités productives des petites et moyennes entreprises agricoles et non agricoles dans les zones rurales.

4. Ainsi que le conclut le rapport, en vue de réaliser les objectifs du développement convenus sur le plan international, les questions telles que la complémentarité des différentes stratégies, l'allocation des ressources la plus efficiente et l'utilisation optimale des capacités de diverses organisations et acteurs doivent être abordées.

5. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) dit que la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la sécurité nutritionnelle demeureront virtuelles tant que l'agriculture et le développement rural ne bénéficieront pas d'une attention prioritaire. En sa qualité d'organe central de coordination des activités du système des Nations Unies, le Conseil économique et social a pris une décision digne d'éloges d'examiner les questions de coordination du développement rural, en particulier dans les pays les moins avancés. Le Programme d'action de Bruxelles pour la décennie souligne le rôle de l'agriculture et de l'agro-industrie, du développement rural et de la sécurité alimentaire dans le processus du développement. Des actions spécifiques et minutieuses sont requises. Le Programme d'action lui-même offre un cadre directeur pour la coordination de l'aide dans les pays les moins avancés, y compris pour le renforcement de leurs capacités productives.

6. À cet égard, il se réfère au rapport du Secrétaire général qui cite la cohérence des politiques comme un des facteurs importants pour une allocation optimale des ressources aux pays les moins avancés. La plus grande partie des interventions en faveur de ces derniers est menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM) qui ont amélioré leur coordination en adoptant un plan d'action commun en matière de développement rural. Il convient également de relever que les Conseils d'administration de ces trois organismes et d'autres entités du système des Nations Unies ont adopté séparément des résolutions ayant pour objet de rationaliser la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles au sein de leurs propres activités.

7. Les pays qui sont essentiellement tributaires des produits de base bénéficieront de la création de l'Équipe spéciale internationale sur les produits de

base sous l'égide de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) afin de promouvoir une approche réunissant l'ensemble des parties concernées en forgeant une alliance mondiale comprenant les institutions de Bretton Woods. La responsabilité de mobiliser et de coordonner toutes les entités au sein du système des Nations Unies en vue de faciliter la mise en œuvre et le suivi cohérent du Programme d'action à tous les niveaux incombe au Bureau du Haut Représentant. Les Commissions régionales offrent également un appui à cet effet.

8. Il fait également état de l'utilité du microcrédit, de la valeur du microfinancement et du rôle croissant des partenariats avec la société civile et le secteur privé en matière de développement rural. Il souligne la nécessité d'appuyer la coopération Sud-Sud dans divers secteurs et activités, par exemple, en renforçant la participation des pays les moins avancés au commerce intrarégional des produits agricoles et de l'agro-industrie.

9. **M. Al-Nasser** (Qatar), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, note les efforts faits par le Conseil en matière de coordination des politiques à l'échelle du système, notamment la mise en œuvre des résultats des grandes conférences des Nations Unies et des réunions au Sommet. Il est d'importance vitale de faire fond des expériences réalisées et des enseignements tirés à propos de la création de mécanismes efficaces en matière de suivi de l'application des recommandations. Les Commissions techniques du Conseil jouent un rôle considérable dans l'étude des options pour améliorer l'évaluation et les mécanismes de coordination à cet effet.

10. La coordination intégrée entre le Conseil économique et social et l'Assemblée générale et de leurs organes subsidiaires aiderait à formuler une vision commune de la mise en œuvre des engagements communs, réalisant ainsi le principe de partenariat mondial tout en évitant les doubles emplois entre organismes des Nations Unies. Le Groupe des 77 et la Chine accueillent avec satisfaction les efforts menés dans le cadre l'examen de la mise en œuvre à l'échelle du système des conclusions convenues sur l'intégration des femmes dans toutes les politiques et programmes du système des Nations Unies, ainsi que les progrès réalisés dans l'approche coordonnée et intégrée visant à promouvoir le développement rural.

11. L'engagement du Groupe des 77 et de la Chine de réaliser les objectifs et buts des grandes conférences des Nations Unies et des réunions au sommet a orienté la participation active du Groupe dans le débat sur ces questions. Les sujets particulièrement importants pour les pays en développement concernent notamment le suivi des réunions sur le développement durable, le financement du développement, la criminalité transnationale, le fossé numérique, la sécurité alimentaire, l'appui au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et la prévention des conflits armés. Le Groupe des 77 et la Chine souhaitent saisir cette occasion pour féliciter le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) pour son rôle efficace dans la coordination interorganisations et pour les informations fournies aux États membres sur l'évolution de la situation.

12. **M. van den Berg** (Pays-Bas) parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie), des pays du Processus de stabilisation et d'association qui sont des candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro), de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège, dit que le développement rural est une priorité de la coopération européenne au développement. L'Union européenne accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général et tout spécialement la recommandation invitant le système des Nations Unies à concevoir un programme cohérent de renforcement des capacités en faveur du développement rural. Vu que la portée de ce programme pourrait théoriquement être infinie, il invite le système des Nations Unies à procéder, sous l'égide du CCS, à une évaluation des interventions existantes et des besoins restants, afin d'assurer que des ressources limitées ne soient pas gaspillées. Il attend avec intérêt des précisions supplémentaires sur le programme cohérent de renforcement des capacités en faveur du développement rural.

13. Tout spécialement dans les pays les moins avancés, la majorité de la population vit dans les zones rurales et en tire son revenu. Le développement rural et agricole, y compris l'agroforestrie, doivent être au cœur de toute démarche visant à réduire la pauvreté en mettant l'accent sur les pauvres en zones rurales. Une approche intégrée associerait divers éléments : éliminer les obstacles qui empêchent les pauvres en zones rurales de tirer parti des opportunités qui leur

permettraient d'améliorer leurs conditions d'existence; prévenir les conflits en favorisant des sociétés plus pacifiques et plus équitables, des sociétés davantage fondées sur la transparence, l'obligation de rendre des comptes et sur la décentralisation; mener les interventions dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'infrastructure en synergie avec le développement urbain; assurer la disponibilité de ressources adéquates pour lutter contre le VIH/sida; et promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Les documents stratégiques de réduction de la pauvreté sont des instruments utiles pour renforcer le cadre de politique générale et permettent de renforcer les orientations nationales, la participation des acteurs concernés et la coordination entre donateurs. Tout en se félicitant de l'attention accrue accordée aux investissements dans l'agriculture et de l'augmentation des prêts par l'Association internationale de développement, (IDA), il tient à souligner que le développement doit également comporter des réformes institutionnelles, la planification participative ainsi que le renforcement des capacités.

14. Une tâche importante incombant à l'Organisation des Nations Unies consiste à rappeler à ses partenaires du développement les accords conclus à Monterrey, au Sommet du Millénaire, au Sommet mondial pour l'alimentation et au Sommet mondial pour le développement durable. Elle devrait également identifier les méthodes pour traduire ces accords en solutions concrètes, tout particulièrement en promouvant une approche intégrée et coordonnée du développement rural.

15. En raison de l'importance du rôle du commerce dans la promotion du développement économique et de l'allègement de la pauvreté, il est essentiel d'aboutir à une issue positive des négociations du Programme de Doha dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Il est tout aussi important d'améliorer l'accès au marché par le biais de régimes préférentiels comme l'initiative « Tout sauf les armes » de l'Union européenne et l'Accord de Cotonou avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Ces régimes devraient être assortis d'une assistance technique pour renforcer les capacités en matière commerciale et pour intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement.

16. L'Union européenne est vivement préoccupée par les problèmes confrontant nombre de pays producteurs

tributaires des produits de base. Elle appuie les efforts de diversification, mais il en faut bien davantage pour faire obstacle à la chute actuelle des prix dans le secteur des produits de base dans les pays qui en dépendent le plus ainsi que pour préserver et améliorer le rôle imparté à la production des produits de base en termes d'emploi, de revenus et de réduction de la pauvreté. En avril 2004, l'Union européenne a adopté son propre Programme d'action dans ce sens. Elle se félicite des efforts de la CNUCED pour réaliser une étroite coopération entre tous les acteurs concernés à l'égard des chaînes internationales de valeur ajoutée à ces produits. Il espère que des précisions sur les intentions de la CNUCED de créer une Équipe spéciale internationale sur les produits de base seront disponibles, notamment sur les moyens d'assurer qu'elle ne fera pas double emploi avec d'autres activités dans ce domaine.

17. Les organisations régionales et les banques régionales de développement qui bénéficiaient de l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour aider les pays à élaborer leurs plans nationaux, devraient elles-mêmes sous-tendre et appuyer les stratégies nationales. Les processus de planification menés conjointement avec le NEPAD devraient continuer à être dirigés localement pour que les priorités d'investissement soient intégrées dans les cadres sectoriels et nationaux existants.

18. **M. Nebenzya** (Fédération de Russie) dit que le Conseil, en tant qu'organe central de la coordination au sein du système des Nations Unies, devrait veiller à ce que soient établis les liens appropriés entre les processus internationaux pertinents et les programmes, de façon à ce que les conclusions et les recommandations du débat de haut niveau de la session de 2003 soient intégralement mises en œuvre. Ceci ne peut être accompli qu'en assurant un échange continu d'informations et d'expériences entre institutions spécialisées et organisations telles que le Réseau du système des Nations Unies sur le développement rural et la sécurité alimentaire créé par la FAO. Il importe aussi de développer le potentiel des commissions régionales et de réaliser une plus grande synergie avec les institutions internationales extérieures au système des Nations Unies ainsi qu'avec les institutions financières régionales et la société civile.

19. L'assistance extérieure destinée au développement agricole et à l'élimination de la pauvreté reste toujours d'actualité et devrait être

harmonisée avec les efforts nationaux. En raison de leurs ressources financières limitées, les organismes du système des Nations Unies devraient principalement porter leur attention sur les priorités des pays bénéficiaires, notamment les activités qui jouent un rôle de catalyseur du développement agricole et de la réduction de la pauvreté et qui sont axées sur le développement durable. Ces priorités comprennent notamment l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'approvisionnement énergétique dans les zones rurales et la lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses.

20. Une coordination efficace des activités sur le terrain est indispensable. Il pourrait s'avérer utile, par exemple d'intégrer les problèmes de développement rural dans les activités opérationnelles, de renforcer les interactions régionales et interrégionales par l'intermédiaire des Commissions régionales en vue de porter l'attention sur les niveaux subrégional et local qui sont essentiels pour la mise en œuvre des objectifs internationaux convenus du développement rural et d'appuyer diverses initiatives régionales dans les pays en développement, notamment celles qui sont lancées sous les auspices du NEPAD.

21. Une attention spéciale doit être consacrée à l'augmentation de la productivité agricole ainsi qu'à l'aide au développement rural dans les pays souffrant d'insécurité alimentaire, notamment en Afrique, en créant des « réseaux de sécurité alimentaire » et en augmentant la production dans les zones peu propices aux cultures. Il accueille avec satisfaction l'attention accrue accordée par les donateurs et les institutions financières internationales à ces problèmes ainsi qu'à l'agriculture dans les pays en développement. Une attention continue devrait être consacrée, particulièrement en Afrique, aux progrès des sciences agricoles et de la technologie, ainsi qu'à l'augmentation de la productivité agricole tout en respectant les normes internationales de sécurité alimentaire. Un réel effort devrait être consenti pour faire surgir une « seconde révolution verte » qui soit bénéfique pour les pays pauvres.

22. Il fait siennes les conclusions du rapport du Secrétaire général, notamment celles qui ont trait à la coopération Sud-Sud, à l'assistance aux programmes d'éducation et d'emploi, à la multiplication des microcrédits consentis aux paysans, et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les communautés rurales. Dans la mise en œuvre

de ces conclusions, le Conseil devrait avant tout chercher à réunir les conditions optimales pour résoudre les problèmes complexes associés au développement rural et à l'élimination de la pauvreté, en particulier dans les pays les moins développés.

23. **M. Zhang Yishan** (Chine) relève que les trois quarts des pauvres dans le monde vivent dans des zones rurales, et 700 millions d'entre eux dans les pays les moins avancés. Une approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire. La majorité des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies a conclu que l'élimination de la pauvreté et le développement rural exigeaient des efforts à l'échelle du système ainsi qu'une approche coordonnée et intégrée.

24. La mondialisation a accentué l'écart entre les riches et les pauvres non sans effets néfastes sur le système commercial multilatéral de sorte que les pays en développement, et plus spécialement les pays les moins avancés, se sont trouvés confrontés à des obstacles majeurs dans leurs tentatives de promouvoir le développement rural et d'éliminer la pauvreté. Par conséquent, la communauté internationale devrait s'efforcer de créer un climat plus propice en renforçant la coopération, en augmentant l'aide publique au développement, en réduisant considérablement ou en annulant la dette des pays en développement, en favorisant le transfert des technologies et en ouvrant l'accès à leurs marchés. L'Organisation des Nations Unies et ses États membres et les institutions spécialisées devraient élaborer des stratégies intégrées et coordonnées visant à promouvoir le développement rural et à éliminer la pauvreté, comme composante importante du développement économique et social. Il se félicite du fait que le développement rural et l'élimination de la pauvreté aient été incorporés parmi les objectifs du Millénaire. Il espère que l'attention nécessaire sera consacrée aux besoins réels des pays en développement, notamment les moins avancés, en simplifiant les procédures de l'aide et en tenant dûment compte de l'environnement local. La FAO, le PAM et le FIDA devraient renforcer leur coopération et harmoniser leurs politiques de développement rural.

25. La coopération Sud-Sud peut encore être davantage étendue. Les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, possèdent une expérience précieuse dans les domaines du microcrédit,

de l'élimination de la pauvreté par le biais de réformes et de transfert de technologies, du renforcement des capacités, de la participation des femmes et de programmes de formation. Les pays pourraient s'inspirer des meilleures pratiques de chacun d'entre eux. De tels échanges devraient être activement promus par l'Organisation des Nations Unies.

26. Le développement rural durable représente une priorité pour la Chine. Son Programme national d'action pour l'agriculture comporte une augmentation des intrants, la mise à niveau des conditions de production, l'amélioration des infrastructures et de l'environnement biologique ainsi que la promotion de l'usage des technologies avancées. Des efforts sont entrepris pour accélérer le processus d'urbanisation et promouvoir le développement industriel dans les zones rurales et dans les villes. Grâce à la modernisation de son agriculture, la Chine est en mesure de nourrir 22 % de la population mondiale avec seulement 10 % des terres cultivables de la planète, ce qui constitue une solide fondation du développement durable.

27. **M. Chowdhury** (Bangladesh) accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (E/2004/58). La majorité des populations des pays en développement vit dans des zones écologiquement fragiles et est largement tributaire de l'agriculture tant pour sa nourriture que pour ses revenus. Le développement rural est crucial pour réduire l'extrême pauvreté parce que la majorité de la population rurale souffre d'un accès limité aux voies de communication, aux marchés, à l'appui technique et aux services sociaux, avec les risques de pauvreté, de malnutrition, de maladies et d'analphabétisme entraînés par ces carences. Dans les pays les moins avancés, la part du marché représentée par les produits agricoles est variable et les termes de l'échange sont imprévisibles. Il souscrit à la recommandation sur la diversification des produits et sur la nécessité d'investir massivement dans les infrastructures physiques et économiques. Les partenaires du développement doivent veiller à ce que le transfert de technologie à destination des pays les moins avancés soit effectué et que les engagements pris dans le Programme d'action de Bruxelles, dans la Déclaration du Millénaire et dans d'autres réunions et conférences internationales soient respectés. À cet effet, les flux de l'aide publique au développement doivent être intensifiés.

28. Il accueille avec satisfaction l'importance accordée dans le rapport du Secrétaire général à la

nécessaire coordination entre les organismes du système des Nations Unies. Une approche cohérente entraînera de meilleurs résultats en termes de développement rural. La croissance économique susceptible de générer une production supplémentaire et des revenus additionnels devrait être créatrice d'emplois dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et promouvoir l'éducation et le développement des compétences en zones rurales. Au Bangladesh, près de 90 % des pauvres vivent dans les zones rurales. L'approche intégrée du développement rural dans ce pays s'appuie en partie sur les enseignements tirés des programmes de la Bangladesh Academy for Rural Development (BRAC) qui ont également été étendus à d'autres pays en développement. Cette approche intégrée a permis au Bangladesh d'accéder à la catégorie « moyenne » sur l'échelle du développement humain, selon les mesures présentées dans le dernier Rapport sur le développement humain du PNUD.

29. Le Gouvernement a placé la réduction de la pauvreté au cœur de sa stratégie triennale de croissance économique. Celle-ci comporte notamment la recherche et la production de semences à haut rendement, les prêts à faible taux sans garantie exigée, une formation étendue, le développement des infrastructures rurales et l'élargissement des filets de sécurité sociale. La société civile et les organisations non gouvernementales sont également actives dans les programmes de réduction de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales. La valeur des programmes de microcrédit au Bangladesh a été reconnue par la Banque mondiale. On a calculé que grâce aux emprunts effectués dans le cadre des programmes de microcrédit, la pauvreté modérée a été réduite jusqu'à 20 % parmi les participants et dans le cas de l'extrême pauvreté jusqu'à 22 %. Les programmes de microcrédit ont créé du capital, de l'emploi, de la sécurité économique et une certaine indépendance, en particulier chez les femmes. Au cours de la dernière décennie, le Bangladesh a réussi à diminuer le niveau de pauvreté de 9 % grâce à une approche intégrée de développement rural associé à des programmes de microcrédit.

30. **M. Shin Boo-nam** (République de Corée) dit que la communauté internationale a reconnu que le développement rural est une condition *sine qua non* seulement du développement durable et de l'élimination de la pauvreté dans les pays en

développement mais aussi pour la réalisation en temps voulu des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Riche de son expérience d'avoir surmonté les défis de la pauvreté rurale au cours des 30 dernières années, son pays se félicite de cette opportunité de partager les enseignements récoltés. Il accueille avec satisfaction l'appel du Secrétaire général de centrer les efforts sur la promotion d'une approche intégrée du développement rural par le biais d'une amélioration de la coordination des politiques et de la cohérence à tous les niveaux. Après un an de travail pour générer un élan politique en faveur du développement rural au sein du processus général de développement, la communauté internationale est bien placée pour débattre des voies et moyens permettant d'améliorer la coordination de ses efforts collectifs.

31. Sa délégation fait sienne la position du Secrétaire général sur l'approche intégrée du développement rural qui contribuera à intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales dans les activités opérationnelles et dans les politiques de développement du système des Nations Unies et des autres participants concernés. En raison de son engagement d'éliminer la pauvreté rurale et la faim, le système des Nations Unies a l'obligation d'assumer la principale responsabilité en matière de coordination des activités des divers acteurs dans et hors du système afin de prévenir les doubles emplois ainsi que pour réaliser des synergies. Pour que la stratégie de la communauté internationale visant à réaliser les objectifs du Millénaire soit efficace, elle doit être coordonnée aux niveaux mondial, régional et local et doit englober les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement rural. Au cours des dernières décennies, son pays a appris à quel point les projets d'activités génératrices de revenus peuvent jouer un rôle important dans le développement en y faisant participer la société civile et en offrant des incitants aux populations locales de travailler à leur propre développement. Il invite le système des Nations Unies à continuer de donner son attention aux projets d'activités génératrices de revenus.

32. La mise en valeur des ressources humaines, notamment l'éducation et la formation professionnelle, représentent une des composantes les plus critiques d'une stratégie globale de développement national. Par conséquent, il fait sienne l'affirmation du Secrétaire général que l'éducation constitue un aspect clé du développement rural et se déclare préoccupé par les

profondes disparités entre les zones urbaines et rurales en matière d'investissements dans l'éducation ainsi que par les différences notables dans la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Ces disparités doivent être corrigées en raison de la nécessité d'instaurer des liens essentiels pour relier l'éducation aux besoins spécifiques des collectivités rurales.

33. Son pays s'est engagé, dans le cadre de ses ressources limitées, à partager avec d'autres pays son expérience ainsi que les enseignements tirés de ses programmes de développement rural. En coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), toute une gamme de programmes a été lancée afin d'aider les pays en développement dans leurs efforts de développement rural. Le système des Nations Unies, notamment ses Commissions régionales, devrait renforcer les mécanismes de coordination dans le domaine du partage de connaissances sur le développement rural entre pays en développement.

34. La collaboration entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods s'avère indispensable au succès du développement rural et il se félicite de la création du Programme d'action mondial pour le développement rural. Desservir les pauvres dans les zones rurales reculées représente une évolution positive de même que l'augmentation notable des prêts de la Banque mondiale dans ce secteur. Il invite les institutions de Bretton-Woods de poursuivre activement leur participation dans le développement rural.

35. Vu le rôle clef du développement rural dans la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, il accueille avec satisfaction les efforts du Secrétaire général d'améliorer la coordination des politiques à tous les niveaux et assure le Comité du soutien sans faille de son pays.

36. **M. Chave** (Observateur de la Suisse) déclare que le développement rural dépasse l'agriculture ainsi que le mandat de nombre d'entités des Nations Unies. Il requiert une coordination accrue. La modalité d'exécution par le pays est la condition d'une amélioration de l'impact de l'assistance du système des Nations Unies aux pays en développement. Toutefois, au niveau de pays, le système des Nations Unies ne forme pas toujours une équipe intégrée. Il reste encore beaucoup à faire pour maximaliser l'efficacité du système des Nations Unies dans le domaine du

développement rural. Ceci pourrait être réalisé par le biais d'un appui du plan-cadre pour l'aide au développement aux politiques nationales et aux stratégies de réduction de la pauvreté. Les questions de coordination liées au développement rural devraient également être traitées dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement.

37. Une réponse intégrée est indispensable pour traiter un certain nombre de questions difficiles, notamment le renforcement du réseau des coordonnateurs résidents, le rôle des institutions spécialisées dans les activités opérationnelles au niveau de pays et la collaboration entre fonds, programmes et institutions spécialisées. Une coordination accrue au niveau de pays devrait être accompagnée d'une plus forte présence sur le terrain. La Suisse appuie par conséquent la décentralisation et invite les entités du système des Nations Unies à assurer une présence de qualité au niveau de pays ou de se faire représenter par le Bureau régional aux moments critiques de la coordination à l'échelle du système. Le rôle des Commissions régionales devrait être renforcé par conséquent en tant que centre de coordination pour les échanges d'informations sur les meilleures pratiques.

38. **M. Neil** (Jamaïque) dit que le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi soulève des questions importantes, mais que plusieurs problèmes, notamment le chômage rural, n'ont pas été suffisamment approfondis. Par exemple, les incidences de l'industrialisation dans le cadre de la diversification du secteur agricole auraient dû être examinées plus en détail pour y inclure les industries alimentaires et les entreprises artisanales. Une plus grande attention devrait également être placée sur des questions telles que l'eau et l'énergie qui jouent toutes deux des rôles importants dans le développement rural. Compte tenu de l'augmentation des prix de l'énergie, le développement durable dans le secteur rural exige des projets relatifs aux sources renouvelables d'énergie. Il a le sentiment que tous ces aspects n'ont pas été suffisamment pris en compte dans le rapport.

39. **M. Chiriboga** (Équateur) cite une étude sur l'évolution de la pauvreté dans son pays durant la période 1990-2001 qui a révélé que 40 % de la population vivaient en zones rurales, la plupart dans la pauvreté. Les pauvres en zones rurales sont largement tributaires de l'agriculture pour leurs revenus. Le pourcentage de pauvres est particulièrement élevé parmi les petits fermiers et les ouvriers agricoles. En

outre, le taux de pauvreté est 15 fois plus élevé parmi les populations autochtones et afro-équatoriennes que la moyenne nationale, avec plus de 80 % des populations autochtones en zones rurales vivant en-dessous du seuil de pauvreté.

40. Compte tenu de ces statistiques, le Gouvernement a lancé, conjointement avec la Banque mondiale, un projet visant à renforcer les capacités des populations autochtones et afro-équatoriennes pour leur permettre de participer aux projets de développement durable. Ce projet vise à améliorer leur accès à la terre et à l'eau ainsi qu'à la gestion de ces ressources. Il vise également à faciliter l'accès aux fonds d'investissement et à renforcer les organes nationaux en termes d'équipements, de formation et d'évaluation des programmes en faveur des populations autochtones et afro-équatoriennes. Les résultats du projet initial se sont révélés tellement positifs que la Banque mondiale a récemment approuvé un prêt supplémentaire de 34 millions de dollars pour le financement de la seconde phase, dont l'objectif est de desservir un million et demi d'habitants dans les villages ruraux les plus pauvres du pays. Le système des Nations Unies pourrait jouer un plus grand rôle en coordonnant la promotion du développement rural, notamment la prestation de conseils techniques, d'assistance financière et d'aide alimentaire aux pays en développement. Il doit également garder à l'esprit en vue de diminuer considérablement les niveaux de pauvreté que la solution aux problèmes du développement rural comporte nécessairement pour les pays en développement un meilleur accès au marché.

41. **M<sup>me</sup> Kulyk** (Ukraine) dit que le fait que le développement rural ait été retenu comme un des thèmes principaux de deux sessions consécutives du Conseil reflète son importance critique. L'Ukraine appuie le rôle mobilisateur de la FAO dans la promotion du développement agricole. Bien que des progrès remarquables aient été réalisés dans la promotion de l'intégration d'une perspective rurale dans les politiques de développement, il reste encore beaucoup à faire. Au niveau international, une cohérence et une coordination renforcées entre les trois institutions ayant leur siège à Rome sont indispensables. L'approche thématique doit continuer d'être encouragée tout en accordant davantage d'attention à des questions telles que le VIH/sida, les soins de santé, l'éducation et l'utilisation durable des ressources naturelles. Il importe d'étudier de façon plus



approfondie la division du travail entre tous les organismes concernés des Nations Unies.

42. Elle souhaite vivement une coopération plus étroite entre la Banque mondiale et les organismes des Nations Unies et se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de développement agricole et rural de la Banque. Elle souscrit également aux principes d'un soutien accru du système des Nations Unies aux initiatives régionales. À cet égard, elle se félicite également de l'appui fourni par le système des Nations Unies au NEPAD. La signature d'un mémorandum d'accord entre le secrétariat du NEPAD et le PAM établit un cadre solide de coopération. Elle est également en faveur du renforcement du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement qui sert de centre de coordination pour la coopération Sud-Sud au sein du système des Nations Unies.

*La séance est levée à 13 h 5.*